



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**d'Isart Digital Montréal inc.**

Octobre 2015

## Introduction

Établi en 2012, Isart Digital Montréal inc. est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Il offre un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC), soit *Conception des mécaniques de jeu vidéo* (NWE.05). Le conseil d'administration a adopté la première Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège le 30 juin 2015.

## Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) d'Isart Digital Montréal inc. lors de sa réunion tenue le 20 octobre 2015. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence*<sup>1</sup> de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique, composée de cinq sections, présente l'établissement puis expose des finalités, des objectifs et des principes. Une section propose un processus d'évaluation et une autre répartit les responsabilités. La dernière section concerne l'application et la révision de la politique.

La politique est complétée par deux annexes.

### Finalités et objectifs

La politique décrit clairement la finalité, l'objectif et les principes qui guident Isart Digital Montréal inc. dans l'évaluation de son programme. Ceux-ci visent de manière explicite l'amélioration continue de la qualité de son programme et de la formation offerte. De plus, le texte expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

### Partage des responsabilités

La politique présente la répartition des responsabilités de façon claire et est adaptée à la taille de l'établissement. La Direction du Collège confie la responsabilité d'évaluer le programme à un comité dont la composition et le mandat sont clairement définis dans la PIEP. C'est également la Direction qui dirige les travaux d'évaluation. Le comité d'évaluation est composé du directeur, du coordonnateur de l'AEC, d'un ou deux professeurs, d'un étudiant et d'un expert externe provenant du milieu. La politique ne précise cependant pas les responsabilités liées à l'approbation du devis et à l'adoption du rapport d'évaluation, c'est pourquoi la Commission lui **suggère** d'inclure ces responsabilités à sa politique.

La Direction est responsable de la production du tableau de bord qui comprend les principales informations liées à un programme d'études.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

Les modalités d'évaluation prévoient la participation des principaux intéressés par le programme. Il est prévu de questionner les étudiants, les professeurs, des diplômés et des représentants du marché du travail. Les professeurs mettent en œuvre les recommandations du rapport d'évaluation et la Direction supervise la mise en œuvre de ces actions selon l'échéancier prévu.

La mise en œuvre et la révision de la politique relèvent de la Direction du Collège.

## **Système d'information sur les programmes**

La politique prévoit la mise en place d'un système d'information sur le programme d'études qui est constitué des informations nécessaires à la réalisation d'une évaluation continue ou d'une évaluation approfondie du programme. Il est prévu que le Collège puise ses données de différentes sources, dont des données perceptuelles, descriptives et statistiques.

## **Mode de détermination des programmes d'études à évaluer**

La politique prévoit deux types d'évaluation, soit l'évaluation continue et l'évaluation approfondie. Les données colligées dans le tableau de bord permettent au Collège de dresser un portrait de certains aspects de son programme à la fin de chaque année scolaire; cette évaluation continue est sous la responsabilité de la Direction. L'analyse des données recueillies dans le tableau de bord peut amener le Collège à effectuer une évaluation approfondie. Cette évaluation a lieu tous les cinq ans ou lorsque le conseil d'administration en fait la demande.

## **Processus d'évaluation d'un programme**

Pour l'évaluation approfondie d'un programme, le processus comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces : l'élaboration et l'approbation du devis d'évaluation, la réalisation de l'évaluation, incluant les éléments que doit contenir le rapport, de même que son suivi.

La politique contient huit critères d'évaluation qui rejoignent les six critères jugés essentiels par la Commission pour traiter l'ensemble des dimensions d'un programme.

## **Mécanisme de révision de la politique**

Il est prévu que la politique soit révisée au plus tard cinq ans après son adoption. La direction devra alors formuler des recommandations pour la révision de la politique et les faire approuver par le conseil d'administration.

La politique ne prévoit aucun mécanisme d'évaluation de son application. Aucune précision n'est apportée quant aux critères qui seront utilisés, à la périodicité des évaluations, à l'instance responsable de l'évaluation, aux modalités de participation des individus et des instances concernées à la démarche d'autoévaluation et aux indications méthodologiques. La Commission **suggère** au Collège de prévoir à sa politique un mécanisme d'autoévaluation de son application qui lui permettra de vérifier périodiquement si les responsabilités prévues sont assumées (conformité) et si les objectifs de la politique sont atteints (efficacité).

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'Isart Digital Montréal inc. est **satisfaisante**. Elle comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission suggère au Collège de faire approuver son devis et adopter son rapport d'autoévaluation par le conseil d'administration. Elle suggère également au Collège de prévoir un mécanisme d'autoévaluation à sa politique.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Stéphanie Baron-Arguin

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**